

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour un meilleur accueil des nouveaux citoyens

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Commune de Vernier attache une légitime attention à l'accueil des nouveaux citoyen-ne-s, que ce soit ceux de ses habitants qui atteignent la majorité ou ceux qui font le pas de demander leur naturalisation. Pour l'un et l'autre de ces publics, la Ville de Vernier organise des cérémonies annuelles.

Dans le cas des naturalisations, ce contact est même antérieur, puisque chaque dossier de candidature à la naturalisation est visité par un élu. Suite à l'évolution de la réglementation, plusieurs communes genevoises ont abandonné leurs commissions de naturalisations, en confiant le traitement des dossiers à l'exécutif, respectivement à l'administration municipale.

Aujourd'hui, la place des visites domiciliaires des élus municipaux s'est retrouvée en partie vidée de son sens. S'il est toujours pertinent d'entrer en contact direct avec des citoyen-ne-s, le pouvoir municipal ne dispose d'aucune prérogative d'enquête. Depuis le début de la législature on compte plusieurs dossiers qui ont posé de gros problèmes, impliquant souvent des préavis négatifs de la commune. À chacun de ses préavis, des échanges compliqués ont eu lieu entre commission des naturalisations et service cantonal.

Dans le cas des habitants ayant atteint l'âge de la majorité civique, la cérémonie organisée par les autorités est parfois très éloignée du premier scrutin politique. Il serait pertinent, alors que les recherches de transversalité sont nombreuses dans la commune, de s'interroger sur la pertinence de procéder à des accueils annuels et distincts entre nouveaux citoyens, par l'âge ou par la naturalisation.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif

1. à traiter dès la nouvelle législature, avec son administration, les dossiers de naturalisation concernant la commune de Vernier ;
2. à confier, dès 2020, à une nouvelle commission de l'accueil des nouveaux citoyens, la charge de visiter les citoyens fraîchement naturalisés qui signaleraient leur intérêt, lors du traitement de leur dossier, à rencontrer chez eux des représentants du Conseil municipal de Vernier ;
3. à présenter au Conseil municipal de la prochaine législature une brochure d'information à destination de tous les nouveaux citoyens.

Vernier, le 12 mai 2019

Olivier Perroux, Conseiller municipal